Licence 1 mention Economie parcours économie-gestion

Epreuve : INTRODUCTION AU DROIT

Code : L1-S1-11 (Grp 1 : L. POSOCCO) - Code : L1-S1-12 (Grp 2 : N. JULLIAN)

Vendredi 8 juin 2018

L'usage, la détention ou la consultation de documents est interdite durant l'épreuve.

Vous devez répondre aux deux questions suivantes :

I. Question de cours (10 points). Quels sont les caractères de la règle de droit positif ?

Aucun plan n'est requis pour répondre à cette question.

II. Questionnaire à Choix Multiple (10 points).

Pour chaque question, vous devez cocher les réponses justes. L'absence de réponse est une réponse. Chaque question peut avoir 0, 1, 2, 3 ou 4 réponses justes. Lorsque la réponse est totalement juste, elle vous rapporte un point. Lorsqu'elle n'est pas totalement juste, elle ne vous rapporte pas de point.

1. La coutume est caractérisée par

a. Un élément psychologique : les personnes qui y sont soumises la croient obligatoire
b. Un élément matériel : la répétition du comportement
c. Un élément formel : elle est en principe écrite
d. Un élément hiérarchique : elle est une source majeure du droit

2. La loi

a. Est toujours rétroactive
b. N'est pas en principe rétroactive
c. Ne dispose en principe que pour l'avenir
d. Ne dispose jamais pour l'avenir

3. En matière contractuelle, la loi

a. Ancienne survit en principe
b. Ancienne ne peut pas ne pas survivre
c. Nouvelle rétroagit en principe
d. Nouvelle ne rétroagit pas en principe

4. Le nom de famille

a. Ne permet pas de désigner et d'individualiser la personne
b. Peut être changé librement et sans condition par celui qui le porte en vertu du principe de mutabilité du nom
c. Figure dans les actes d'état civil
d. Ne peut jamais être vendu par celui qui le porte et est en principe transmis par filiation

5. L'article 34 de la Constitution fixe

a. Le domaine de la loi
b. Les règles applicables en matière d'ordonnances
c. Le domaine du règlement
d. Les règles relatives à la magistrature

6. L'article 37 de la Constitution fixe

a. Le domaine de la loi
b. Le domaine du règlement autonome
c. Les règles applicables en matière d'ordonnances
d. Les règles relatives à la jurisprudence

7. Le droit privé

a. Régit les rapports entre les particuliers
b. Recherche avant tout la satisfaction de l'intérêt général
c. Peut régir les rapports entre des administrations
d. Est une subdivision (= fait partie) du droit public

8. La personne humaine acquiert la personnalité juridique

a. À sa naissance
b. À condition d'être viable
c. À condition d'être vivant
d. À condition d'être un fœtus de plus de 12 semaines

9. La personnalité juridique est attribuée

a. Aux personnes morales
b. Aux personnes humaines
c. Aux personnes conçues
d. Aux animaux dotés de sensibilité

10. Les prénoms

a. Peuvent en principe être choisis librement
b. Ne peuvent pas être choisis librement.
c. Sont en principe suggérés par l'officier d'état civil
d. Sont imposés par l'officier d'état civil

Grille Réponse à détacher et à joindre à votre copie :

	A	b	c	d
Question 1				
Question 2				
Question 3				
Question 4				
Question 5				
Question 6				
Question 7				
Question 8				
Question 9				
Question 10				

COLLEZ L'ETIQUETTE ICI